

BIM

Vos droits à la clé



En Belgique, 300.000 personnes sont privées du statut BIM auquel elles auraient normalement droit. Et pourtant, le statut BIM – pour « Bénéficiaires d'Intervention Majorée » – est un statut qui octroie une prise en charge plus importante du remboursement des soins de santé par la mutualité (prestataires, hôpitaux, médicaments, etc.) et qui permet de bénéficier de certains avantages sociaux (notamment en matière de mobilité). Un levier précieux lorsqu'une personne se trouve

en situation de fragilité financière, sachant qu'une personne sur quatre renonce à des soins pour raisons financières.

Avec cette campagne, Présence et Action Culturelles, en partenariat avec Solidaris, souhaite non seulement faire connaître davantage le statut BIM, mais aussi mettre en lumière les différentes causes du non-recours aux droits et ses conséquences pour les citoyen-es et pour la société dans son ensemble.

Plus d'infos



statut-bim.be



1 Majorer les plafonds de revenus du BIM de 10 %

Le taux de non-recours au statut BIM équivaut à 12 % des bénéficiaires totaux. Parmi ces 12 %, figure un nombre important de personnes occupant un emploi à faible revenu. Augmenter de 10 % le plafond des revenus pour l'obtention du statut BIM permettrait donc à un plus grand nombre de ces travailleur·euses de bénéficier des modalités que le statut BIM leur octroierait.

2 Étendre l'automatisation de l'octroi du statut BIM

L'automatisation comme outil de lutte contre le non-recours devrait passer par une possibilité offerte aux mutualités d'utiliser pro-activement des données d'information salariales de l'ONSS (auxquelles elles ont déjà accès pour le calcul des indemnités d'incapacité de travail) pour attribuer de manière plus fluide le statut BIM aux personnes qui entrent dans les conditions salariales.



3 Simplifier l'accès au BIM et à l'ouverture des droits sociaux en général

Diminuer le nombre de démarches à effectuer pour l'ouverture d'un droit, en pratiquant notamment le principe du only-once, ce principe qui évite que des citoyen·nes et entreprises communiquent plusieurs fois les mêmes données dans le cas où ces données auraient déjà été transmises à une autre administration.

4 Imaginer une vision non-binaire du statut BIM

L'ouverture au statut BIM – comme à l'ensemble des droits sociaux – est aujourd'hui binaire : soit les personnes entrent dans les conditions pour l'obtenir, soit elles ne les remplissent pas. Une vision d'allocation des droits sociaux par paliers permettrait de sortir de cette logique binaire, afin d'offrir à chacun·e un soutien adapté à sa situation.

